

30 MAR. 2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

Québec, le 28 mars 2007

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3628-2007
PIÈCE NO: 0-2.1-FQM
Date: 30/03/2007

**Objet : Appui à la demande d'approbation d'Hydro-Québec Distribution relativement à la modification de la grille de pondération des critères non monétaires de l'appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne.**

Madame,

Dans une lettre transmise le 16 janvier dernier au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, je soulignais le profond mécontentement de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en regard de la décision D-2006-166 de la Régie de l'énergie (Régie) concernant les modifications à la grille de sélection des projets pour le second bloc d'énergie éolienne. En effet, plusieurs membres de la Fédération se sont sentis lésés par cette décision qui, une fois de plus, constituait une entrave au développement des régions du Québec. À cette occasion, je demandais au ministre d'agir rapidement afin que des mesures incitatives favorables à l'implication des communautés soient réintégrées dans ladite grille. Qui plus est, cette demande constitue une des attentes prioritaires que la FQM a fait parvenir aux partis politiques québécois pendant la campagne électorale.

C'est donc avec grand soulagement que la FQM reçoit les modifications à la grille proposées par Hydro-Québec Distribution. Celles-ci répondent parfaitement aux attentes exprimées récemment par bon nombre de municipalités locales et régionales du Québec. Nous croyons également que la bonification suggérée dans le cas de partenariats incluant les communautés autochtones permettra de mettre sur pied des projets rassembleurs et porteurs de développement sur l'ensemble du territoire.

...2



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
www.fqm.ca

2

Conséquemment, la FQM enjoint la Régie d'accepter la nouvelle grille telle que déposée par le Distributeur.

Anticipant une réponse favorable à la présente requête, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes considérations les meilleures.



**BERNARD GÉNEREUX**  
Président

- p. j. - Lettre du 18 janvier 2007 au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil  
- Attentes de la FQM concernant le dossier éolien

Québec, le 18 janvier 2007

Monsieur Pierre Corbeil  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A 308  
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a pris connaissance de la décision D-2006-166 que la Régie de l'énergie a rendue concernant les modifications à la grille de sélection des projets pour le second bloc d'énergie éolienne de 2 000 MW. Nous sommes outrés par cette décision qui, une fois de plus, constitue une entrave au développement des régions du Québec.

Ainsi, les trois points octroyés dans les cas où le monde municipal était partenaire à hauteur de 10 % et plus constituaient un bon incitatif pour favoriser les retombées économiques dans les communautés. En revanche, la nouvelle mouture de la grille n'encouragera plus un promoteur à solliciter l'implication des communautés. Pire encore, la participation prévue du monde municipal dans certains projets est maintenant menacée. Ces modifications aux règles du jeu surviennent seulement quatre mois avant l'étude des propositions.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, la FQM a toujours été très favorable au développement de l'énergie éolienne. Par les retombées escomptées dans les milieux d'accueil, elle y voyait une belle opportunité de dynamisation des régions. Toutefois, les récents dérapages dans ce dossier sont en voie d'en ternir l'image aux yeux du monde municipal et de l'ensemble du Québec. À notre avis, il est anormal qu'une filière qui bénéficiait, il y a peu de temps, de l'appui d'une aussi grande majorité dans la population suscite tant de mécontentement et de protestations aujourd'hui.

Par conséquent, nous vous saurions gré d'agir rapidement afin que des mesures incitatives favorables à l'implication des communautés soient réintégrées dans la grille de sélection des projets. Par ailleurs, comme je l'ai déjà exprimé publiquement, la FQM envisage sérieusement de demander la mise sur pied d'un moratoire afin de mener à terme une réflexion qui, pour l'instant, paraît inachevée.

...2



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS  
www.fqm.ca

2

Anticipant une approche favorable et diligente à ces requêtes et vous remerciant de votre collaboration habituelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos distingués sentiments.

**BERNARD GÉNÉREUX**  
Président

## Développement éolien

### Décision de la Régie de l'énergie concernant l'appel d'offres de 2 000 MW

Le 21 décembre dernier, la Régie de l'énergie rendait son jugement concernant les critères de la grille de sélection des projets pour le second appel d'offres de 2 000 MW. Dans la décision D-2006-166, la Régie ordonne à Hydro-Québec de supprimer, dans l'évaluation des soumissions, les trois points qui pouvaient être accordés à des projets impliquant à plus de 10 % le monde municipal. Dans la nouvelle version de la grille, seuls les projets faisant une place aux communautés autochtones pourront bénéficier de ces points.

Conséquemment, il n'y a désormais beaucoup moins d'avantages consentis à un promoteur qui voudrait impliquer le monde municipal dans son projet. Plus encore, certaines ententes intervenues entre des MRC et des partenaires privés sont actuellement remises en question. La FQM est en attente du décret gouvernemental qui a pour objectif de corriger la situation.

### Table de travail sur le bloc de 250 MW

La FQM participe présentement à une table de travail pilotée par le MRNF pour l'élaboration du cadre réglementaire du bloc de 250 MW d'énergie éolienne réservé aux MRC. Lors de la première rencontre qui s'est tenue le 8 décembre 2006, certains organismes remettaient en question les orientations de la Stratégie énergétique à l'effet que ces projets devaient être réservés aux MRC.

Dans une lettre de commentaires envoyée aux responsables de la table le 19 janvier 2007, la FQM réitérait les demandes suivantes :

- que le gouvernement établisse un seuil de participation municipale afin qu'un projet soit admissible;
- que le gouvernement adopte un modèle de rémunération à prix fixe;
- que l'acceptabilité sociale soit assurée par l'appui des municipalités concernées, de la MRC et de la population;
- que les MRC puissent déterminer les sites qu'elles comptent développer avant de permettre des projets privés sur le territoire.

## **Orientations en matière d'aménagement du territoire concernant l'éolien**

Le 9 février dernier, le gouvernement rendait public les nouvelles orientations en matière d'aménagement relativement à l'implantation de la filière éolienne sur le territoire. Dans ce document, le gouvernement réitère sa volonté d'assurer le développement du potentiel éolien, là où il peut être mis en valeur économiquement, dans le respect de l'environnement et après avoir pris en compte les préoccupations des citoyens. Le guide identifie la MRC comme l'instance responsable de l'élaboration d'un cadre d'aménagement fondé sur la connaissance du potentiel éolien, les particularités du milieu et les préoccupations de la population. Rappelons que la FQM avait demandé d'être consultée avant l'adoption de ces orientations afin que ses instances (conseil d'administration, comité exécutif et assemblée des MRC) puissent en prendre connaissance et émettre, le cas échéant, des commentaires.

### **ATTENTES DE LA FQM**

**Que le gouvernement impose davantage de mesures pour maximiser les retombées économiques de l'industrie éolienne dans les régions.**

**Que le gouvernement rétablisse les points encourageant la participation municipale dans la grille d'évaluation des projets du second appel d'offres.**

**Concernant le bloc communautaire**

**Que le gouvernement privilégie un modèle de rémunération à prix fixe.**

**Que les projets soient obligatoirement issus du monde municipal.**

**Que le gouvernement tienne compte des commentaires des instances de la FQM concernant les orientations de la filière éolienne en les modifiant s'il y a lieu.**